

**COMPTE RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
07/10/2019**

L'an deux mille dix neuf et le sept octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, J. MALLEA, J. BALLANEDA, N. ARNOUX, L. AUCHERE, M. BAIGES, A. CALLS, X. LOUGARRE, J. TUBERT, J. M. VIDAL

Absents excusés : D. FIGUERES (procuration J. MALLEA)

Absent : G. LAFONT

Secrétaire de séance : J. TUBERT

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Madame Arnoux demande à ce que soit modifié le paragraphe concernant la maison du PN3. En effet, Mme Arnoux posait la question de la présence de la gendarmerie sur le terrain de la maison et non une question sur l'avancement des travaux. Mr le Maire répond que les propriétaires sont en instance de divorce et la maison est en vente. La mairie n'a pas été contactée par la gendarmerie.

**CONVENTION MISE EN PLACE GUICHET UNIQUE DES
AUTORISATIONS D'URBANISME**

La commune a fait le choix d'adhérer à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme Afin de valider cette adhésion, la commune doit délibérer.

Monsieur le Maire soumet au vote cette adhésion.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

CONVENTION OPAH

La CCACVI dans le cadre de l'amélioration de l'habitat prévoit une participation financière pour soutenir les projets en faveur du réinvestissement et du renouvellement du parc ancien des villages adhérents. La dite convention précise les modalités d'intervention financière et technique de la CCACVI mais aussi des communes adhérentes.

Il est nécessaire de valider la dite convention et de mettre en application les mesures financières pour les pétitionnaires.

Mr le Maire soumet au vote cette convention

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir honorer les factures en fonctionnement d'ici la fin de l'année, Mme Cambou sollicite le virement des 30 000 euros en dépenses imprévues sur le chapitre 11, charges courantes. Cela évitera de convoquer en urgence en fin d'année le conseil municipal en cas de dépassement du chapitre 11.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

MISE EN PLACE PAYFIP

Afin de permettre aux administrés d'effectuer le paiement en ligne des titres émis par la commune (cantine, loyers...), cette dernière souhaite adhérer à la convention PAYFIP pour le budget principal. Ainsi, les administrés pourront procéder aux paiements en ligne soit par carte bancaire soit par virement bancaire les sommes dues à la collectivité en se connectant au site : www.tipi.budget.gouv.fr

Monsieur le Maire soumet au vote cette adhésion

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

VENTE TERRAINS COMMUNAUX

Lors du dernier conseil municipal, avait été choisi de procéder à une consultation directe pour la vente des terrains communaux. Après échange avec la Préfecture et notre avocat conseil, il s'avère que la collectivité doit mettre en place une consultation publique équivalent à un marché public, procéder au déclassement et désaffectation des terrains communaux. Afin de faciliter cette procédure, Mr le Maire soumet donc au vote le déclassement des terrains du domaine public en domaine privé et de procéder à la désaffectation des terrains.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE PASSAGE A GUÉ

Mr le Maire expose que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique pour la reconstruction du passage à gué. Ainsi, les travaux de carottage devraient démarrer début 2020 et les travaux de démarrage du chantier en mai 2020, une fois toutes les études de terrains réalisées.

DEMANDE SUBVENTIONS DÉPARTEMENT

Mr le Maire soumet au vote les demandes de subventions auprès du département concernant les travaux de la rue du château pour l'aménagement de places de stationnement et concernant les travaux de la miellerie en sollicitant une deuxième subvention.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

DEMANDE SUBVENTION ÉTAT

Mr le Maire soumet au vote les demandes de subventions auprès de l'État concernant les travaux d'aménagement de la rue du château et sécurisation de la falaise

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

HORAIRES APC

Mme DURAND a proposé à Mr le Maire de modifier les horaires de l'agence postale afin de permettre un accueil des usagers sur une plage horaire plus importante.

Actuellement, l'agence postale communale est ouverte de 8h30 à 12h

Les horaires proposés seraient de 8h30 à 12h30 afin de permettre aux usagers de récupérer leurs recommandés et colis.

Monsieur le Maire soumet au vote cette modification

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du contrat de travail de Mme Durand du fait des modifications d'ouverture de l'agence postale communale. L'agent sera à 25h par semaine

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Modification de la délibération Rifseep afin d'y ajouter un article concernant le cumul de cette prime avec l'IHTS indemnité horaire pour travail supplémentaire. Demande émise par la commission de contrôle des salaires de la DDFIP.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Instauration prime de fonction PM

Compte tenu de la fonction de chef de service de la police municipale et du fait qu'à ce jour le Rifseep ne s'applique au cadre d'emploi de la police municipale il convient d'instaurer l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction de police municipale qui est équivalente.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

TARIFS SALLES ESPACE LATROBE

En complément de la délibération du mois de juillet instaurant les tarifs des salles de l'espace Latrobe, la commission souhaite soumettre à la location des particuliers pour événements familiaux la salle Aramon et fixe les tarifs suivantes :

week-end pour résidents d'Ortaffa : 300 euros plus 1000 euros de caution

week-end pour non résident d'Ortaffa : 500 euros plus 1000 euros de caution

Il est également portée une précision quant au tarif forfaitaire annuel des associations du village, portant à 50 euros le forfait annuel pour la salle Aramon et la salle Chasselas.

La commission a également mis en place un règlement intérieur pour l'occupation des salles. Ce document doit être signé par toute personne physique ou morale sollicitant la location des salles communales.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

MOTION RELATIVE A LA FERMETURE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande de la chambre d'agriculture sollicitant les collectivités locales pour le maintien de leur activité et la non diminution des subventions et des budgets dont il dispose, sans quoi la fermeture des chambres d'agriculture sera inévitable Mr le soumet au vote la motion de soutien aux chambres d'agriculture pour

le maintien de leur service auprès des collectivités.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

INTÉGRATION VOIRIES DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Afin de tenir à jour les voiries en possession communale, il est nécessaire à chaque session de mettre à jour le tableau des voiries communales.

Ainsi, Mr le Maire propose l'intégration dans le domaine communal des délaissés du département pour la construction du rond point ayant ainsi modifiés les limites d'entrée d'agglomération augmentant de fait le linéaire des voiries communales.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Mr le Maire soumet également l'intégration dans le domaine public de la parcelle An 135 ex propriété de l'office 66 qui avait été cédée à l'euro symbolique à la commune lors de la création du lotissement les jardins d'Ortaffa mais dont la régularisation devant notaire n'avait pas été effectuée.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

MODIFICATION STATUTS SYDEEL 66

lors de sa séance du 27 juin dernier, le Sydeel 66 a délibéré en faveur des modifications suivantes :

Les modifications envisagées portent sur les articles énoncés ci-dessous

– Mise en conformité rédaction Art 5.1.1 - compétence obligatoire distribution publique d'électricité

– Prise en compte du nouveau code de la commande publique Art5.1.2 / 5.3.4

– Modification Art 5.2.2 – pour adaptation au contexte en termes d'innovation pour la mobilité propre

– Actualisation Art 5.3 et sous-articles correspondants – Mise en commun moyens et activités accessoires concernant notamment les actions liées à la transition énergétique.

– Création Art 5.3.5 – Autres Activités Complémentaires

– Modification Art 8 – Composition et fonctionnement du comité syndical

– Reformulation article 8.2 et renumérotation en 8.5 – Dispositions relatives au fonctionnement du Comité Syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président

- Création Art 8.6 – relatif aux Commissions

– Reformulation Art 9 – Élection du bureau

– Suppression des Art 11 / 12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation

– Actualisation Art 13 – Budget – Reformulation art 13-1 Dépenses et ajout de recettes à l'article 13-2

Il est demandé à toutes les collectivités adhérentes de statuer et d'approuver les modifications ainsi validées en assemblée.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de la rue du château pour la création de parking sera l'occasion de procéder à l'enfouissement des réseaux secs comme déjà fait en amont de la rue. Ainsi, en accord avec le cabinet Pous, le services éclairage public de la CCACVI et le Sydeel 66, il a été proposé de remplacer les mats existants

par les mêmes mats que ceux installés au début de la rue et de les réduire à 2 mats au lieu de 3.

TRAVAUX EN COURS

Lancement du marché de consultation pour les travaux d'aménagement de la rue du château avec création de places de stationnement et sécurisation de la falaise.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Miellerie : Les vrd sont terminés. Sont en cours les travaux d'électricité, de plomberie et d'étanchéité. Pose des menuiseries à compter du 08 octobre. Mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment. Le planning du chantier est pour l'heure bien respecté.

DUP – ZAC

Le commissaire enquêteur concernant la DUP pour la ZAC Castell de l'Hortus a été nommé. La date de l'enquête doit nous être communiquée prochainement.

PIZZERIA

Suite au courrier remis par Mr Gouna concernant sa demande de résiliation de bail, ce dernier a présenté à la commune une personne, Mme Anabel LOPEZ présente à la séance du conseil municipal.

Mr le Maire soumet au vote l'acceptation de la résiliation du bail de Mr Gouna pour la pizzeria Pizz'Andréa

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Mme Lopez souhaite se présenter et expliquer son projet aux élus afin d'obtenir les conditions du bail et de loyer. Mme Lopez souhaite créer une pizzeria avec une offre de prestations de restauration plus étoffée. Elle souhaite ouvrir midi et soir, proposer une carte à consommer sur place ou à emporter et proposera la livraison à domicile également.

Compte tenu des conditions faites à Mr Gouna, du fait de la réalisation des travaux de réhabilitation pour son commerce, il n'est pas possible de les reporter à Mme Lopez. La Maire se chargera cette fois ci des travaux d'aménagement et de mise aux normes.

Ainsi, afin d'aider malgré tout le nouveau commerce, les élus choisissent de fixer à 200 euros le loyer pour les 6 premiers mois de l'activité et de faire un point afin de réévaluer le loyer à 240 euros par mois.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

QUESTIONS DIVERSES

VISITE DU NOUVEAU SOUS PREFET

Visite du Sous Préfet le 11 octobre prochain. Visite de présentation suite au départ en retraite de Mr Giuliani.

ABRIS DE BUS

Abris de bus, avenue des Albères : les agents doivent reprendre la dalle de cet abris bus du fait de la contre pente survenue à la suite de la réfection du

trottoir. Mr le Maire charge les agents du service voirie de faire les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

R.PLA

J.MALLEA

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

JM VIDAL